



Aubervilliers, le 1^{er} avril 2016

La République d'Aubervilliers vote des mesures d'exception

Compte tenu de l'inégalité de traitement que lui infligeait l'État français, la ville d'Aubervilliers proclamait son indépendance il y a tout juste un an. Depuis, notre voisin français n'a cessé de sombrer dans le démantèlement des droits sociaux. Face à cette menace à nos portes, l'Assemblée populaire et solidaire d'Aubervilliers vote des mesures d'exception. Leur objectif : endiguer l'exploitation capitaliste et sécuritaire qui vise à détruire nos valeurs de solidarité.

- **Mesure n° 1.** Aubervilliers est devenue une cible des ennemis des services publics : il n'y a par exemple que deux bureaux de poste pour 82 500 habitants, au lieu de quatre ; l'État français dépense 47 % de plus pour la scolarité d'un élève parisien que pour celle d'un élève de notre académie ; il nous a taxé 18 millions d'euros sur 4 ans. Face à ce manque de considération, il est décidé que toute personne portant une atteinte grave à nos services publics se verra déchue de sa nationalité aubervilliarie et sera expulsée vers la France.
- **Mesure n° 2 :** En février dernier, l'État français a justifié les contrôles au faciès pour arrêter des sans-papiers. S'inspirant de cette logique, afin de repérer et interpellier les évadés fiscaux et leurs complices, la police municipale d'Aubervilliers sera autorisée à contrôler abusivement et sans raison tout individu porteur d'une cravate.
- **Mesure n° 3 :** Toute personne tentant de recruter des partisans pour la Loi Travail sera placée en cellule de déradicalisation mise en place dans la Bourse du travail d'Aubervilliers récemment inaugurée.
- **Mesure n° 4 :** Dépassant la technologie française qui autorise le déploiement des *Imsi-catcher* pour capter les conversations téléphoniques, des *Kebab-catcher* seront insérés de manière aléatoire dans les barquettes de frites servies dans les restaurants d'Aubervilliers.
- **Mesure n° 5 :** Contre le réchauffement climatique, l'urgence est au développement des transports en commun. L'ouverture des stations Aimé Césaire et Mairie d'Aubervilliers de la ligne 12 était attendue pour 2000, puis programmée pour 2017 et retardée à 2019. Tout individu ou tout groupe provoquant un nouveau report sera assigné à résidence.

- **Mesure n° 6** : Des perquisitions de nuit, sans autorisation de la justice, pourront être menées dans les domiciles des individus soupçonnés de collectionner depuis 2013 les pin's du Medef « 1 million d'emplois ». Tout individu trouvé avec ce pin's en sa possession sera poursuivi pour apologie du mensonge patronal.
- **Mesure n° 7** : En cas de plan social d'une entreprise réalisant des profits, les salariés bénéficieront d'une présomption de légitime défense et pourront licencier leur patron avant qu'il ne les licencie. Les syndicalistes pourront garder leur code du travail en permanence sur eux, afin de parer à tout danger et protéger les salariés en toute éventualité.
- **Mesure n°8** : La République d'Aubervilliers attend depuis plus de 15 ans son centre aquatique olympique. Dans l'attente de son implantation dans le quartier du Landy, il est décidé de réquisitionner toutes les piscines des villas privées afin de faciliter l'apprentissage de la natation à tous les enfants scolarisés.

Ces mesures ont été solennellement votées par acclamation populaire à l'Embarcadère, rue E.Poisson, ce 1^{er} avril.

L'Assemblée Populaire et Solidaire d'Aubervilliers